

COMITÉ DE DIRECTION DU 09 MARS 2023
PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P	A	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A	E.
			.	.						.	
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	ALLENO	Delphine			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X		
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Suppléant	SAMSON	Gérard	X		
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		Suppléant	DELAY	Charlotte	Démissionnaire		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude			X						
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X						

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. LECOQ, M. SAMSON

Personnalité(s) invité(e)(s) : aucune.

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- Modification du tableau des effectifs
- Rapport d'activités 2022
- Validation du compte de gestion et compte financier 2022
- Vote du Budget Primitif 2023
- Point d'information sur les dossiers en cours
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

M. MESNIL informe le CODIR de la démission de Mme DELAY.
--

2- Ajout d'un point à l'ordre du jour

A la demande du Président, les membres du CODIR approuve à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

« Modification du tableau des effectifs »

3- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 05 janvier 2023

4- Modification du tableau des effectifs

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

5- Rapport d'activités 2022

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2022 de l'EPIC

6- Compte de gestion et compte financier 2022

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte financier 2022

7- Budget primitif 2023

- Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2023

8- Point d'information sur les dossiers en cours

- Cf. support de présentation.

M. PLESSARD et M.LECOQ attirent l'attention du CODIR sur l'engouement en lien avec le Tour de la Suisse Normande, les problématiques d'hébergement et d'équipements telles les tables de pique-nique.

9- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JPM', written over a horizontal line.